

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**Assemblée publique de consultation
Règlement numéro VM-89-225**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro VM-89-225 modifiant le règlement de zonage VM-89 afin d'autoriser de nouveaux usages dans la zone 52 C.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro VM-89-225 modifiant le règlement de zonage VM-89.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu sur le projet de règlement numéro VM-89-225 le lundi 15 mai 2023 à 16 h **à la salle civique** de l'hôtel de ville.
3. Au cours de cette assemblée, monsieur le maire, ou son représentant, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Règlement numéro VM-89-225 :

En résumé, l'objet de ce projet de règlement est d'autoriser les sous-classes d'usages 511 – Intermédiaire financier, 512 -Service immobilier et agence d'assurances, 513 – Service aux entreprises et aux particuliers sous la zone 52.

La zone visée par le projet de règlement est située de façon approximative en bordure de la rue Fournier et de la rue Étienne-Gagnon. L'illustration de cette zone peut être consultée à l'hôtel de ville.

5. Le projet de règlement VM-89-225 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Matane, ce 4^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-trois.

La greffière, M^e Marie-Claude Gagnon, avocate